

**Rapport présentant la situation en matière de  
développement durable**  
Conseil municipal du 11 février 2021



# Table des matières

Introduction	Page 3
<b>I - La lutte contre le changement climatique : sortir des énergies fossiles, priorité de 2021</b>	<b>Page 4</b>
Deux gares du Grand Paris Express à Sevrans	Page 4
Des recharges pour les véhicules électriques	Page 4
Des liaisons douces pour les déplacements du quotidien - le plan vélo	Page 5
Des liaisons douces pour les déplacements du quotidien - la création de voies vertes	Page 5
Améliorer le mix énergétique avec l'énergie solaire sur les bâtiments communaux	Page 6
Réduire la consommation énergétique des bâtiments communaux	Page 6
Cycle terre : contribuer à la réduction de l'empreinte carbone de la construction en valorisant l'utilisation de matériaux en terre crue.	Page 7
La valorisation des biodéchets du marché alimentaire	Page 7
<b>II - La préservation des ressources naturelles et la protection de la biodiversité</b>	<b>Page 8</b>
L'eau à Sevrans : la remise en eau du parc Louis Armand	Page 8
Le plan Lumière : allier sécurité et protection de la biodiversité	Page 9
Pour une meilleure alimentation : l'agriculture urbaine	Page 10
Bilan de la consommation de fluides	Page 11
Améliorer le rendement des réseaux de chaleur	Page 11
<b>III - L'épanouissement de tous et de toutes</b>	<b>Page 12</b>
Assurer l'accès de tous les sevransais aux établissements municipaux recevant du public	Page 12
Assurer l'accès de tous les sevransais des voiries et espaces publics	Page 13
La création d'une structure d'accueil pour tous de 0 à 10 ans : une nouvelle étape dans l'action municipale pour accueillir tous les enfants	Page 14
Plus de démocratie locale	Page 15
L'égalité femmes-hommes	Page 15
<b>IV - Cohésion sociale et solidarité</b>	<b>Page 16</b>
Garantir la transparence des attributions des logements sociaux et communaux	Page 16
Une ville qui donne leur chance aux jeunes : la question des stages et des apprentis	Page 16
La lutte contre la précarité énergétique : bilan « social » des chaufferies biomasses et les réhabilitations thermiques	Page 17
Création d'une épicerie solidaire	Page 18
<b>V - Une dynamique de développement responsable</b>	<b>Page 19</b>
Sevrans Terre d'Eaux, un projet repensé	Page 19
L'action Total, pour la justice climatique	Page 20

# Introduction

L'article L.2311-1-1 du CGCT prévoit que « *Dans les communes de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation* ».

**Ce rapport doit comporter cinq parties, définies par le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 qui sont :**

- La lutte contre le changement climatique,
- La protection de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- L'épanouissement de tous les êtres humains,
- La cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Le rapport sur la situation en matière de développement durable s'inscrit dans la volonté, affirmée dès 2018, de pédagogie et d'une élaboration plus collégiale de la préparation budgétaire.

En effet, le travail entrepris depuis le Rapport d'orientations budgétaires de 2018, puis avec le compte administratif présenté en juillet 2020, se poursuit aujourd'hui par ce rapport, désormais présenté de façon autonome par rapport au ROB afin de lui donner plus de visibilité.

Il marque l'ambition municipale de répondre à l'urgence climatique et sociale. Il affirme l'impérieuse nécessité de changer de façon de penser la Ville, de l'aménager, pour la rendre compatible avec le respect de l'Accord de Paris et pour répondre aux besoins de la population en matière de santé, de niveau de vie, d'emploi et de solidarité.

Il ne s'agit plus en effet de penser des projets hors-sol, de les plaquer sur le vivant des Sevranaises et des Sevranaise, mais de poser avec eux, pour eux, les conditions d'une amélioration constante de la qualité de vie.

C'est ainsi que pour Sevrans il s'agit :

- De définir les grandes orientations en matière de politique d'habitat-logement
- De prioriser les projets et définir un volume soutenable de constructions
- D'associer étroitement les habitants et consulter les acteurs locaux
- De définir les espaces à sanctuariser, à désartificialiser et à utiliser sous forme d'agriculture urbaine pour développer la biodiversité et une suffisance alimentaire
- De développer un plan durable de circulations et de déplacements dans le cadre de la réduction de l'empreinte carbone
- De préciser le plan de développement des services et équipements publics pour favoriser la cohésion sociale et la solidarité.

# I - La lutte contre le changement climatique : sortir des énergies fossiles, priorité de 2021

## Deux gares du Grand Paris Express pour Sevrans

L'arrivée du métro Grand Paris Express va modifier en profondeur la Ville. Les deux gares de la future ligne 16 à Sevrans Livry et à Sevrans Beaudottes vont rapprocher la ville du pôle universitaire de Marne-la-Vallée, de Paris ou des bassins d'emploi de la Plaine-Saint-Denis.

Avec les projets Sevrans Terre d'Avenir, avec la rénovation urbaine, engagée depuis plusieurs années déjà, mais aussi avec une réflexion nouvelle sur le devenir de la ZAC Vergnaud, Sevrans a anticipé ces changements.

Ce métro doit nous permettre aussi de mieux fluidifier les trafics de voiture, de faire baisser la circulation routière qui chaque jour traverse notre ville. Pour l'ensemble du Grand Paris Express, ce sont près de 400.000 t éqCO<sub>2</sub> économisées par an dès le réseau entièrement mis en service (-382.193T éqCO<sub>2</sub> en 2030). Entre 2021 et 2050 ce sont ainsi 8.078.899t éqCO<sub>2</sub> économisées grâce à la diminution du trafic routier et à l'amélioration des conditions de circulation.

La ville maintient son engagement sur l'obtention sans délai supplémentaire des améliorations indispensables de la ligne B du RER.



## Des recharges pour les véhicules électriques



Dans le cadre de sa volonté de réduire les émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du territoire de la commune, la ville de Sevrans s'est tournée vers la Métropole du Grand Paris qui a proposé, dans son plan de relance, de mettre en place des stations de recharge pour véhicules électriques pour les particuliers. La Ville de Sevrans va bénéficier de trois stations qui seront implantées :

- Sur le secteur du pôle Administratif, rue Roger Le Maner (2 bornes citadines pour 4 places de stationnement réservées)
- Sur le secteur Parc Badier rue H Barbusse (3 bornes citadines pour 6 places de stationnement réservées)
- Sur le secteur Gare des Beaudottes, avenue Salvador Allende (4 bornes express pour 4 places de stationnement réservées)

Le cadre financier et contractuel de la convention prévoit que l'investissement de l'installation des bornes est à la charge de la société dédiée. Les redevances d'occupation du domaine public sont définies par le versement d'une part fixe payable en une seule fois de 5 000€ par place de stationnement attribuée valant droit d'entrée et d'une part variable payable chaque année perçue au titre d'un intéressement de la commune fixée à 50% des résultats nets de l'année N-1 d'exploitation de la société dédiée au prorata du nombre d'emplacements du programme contractuel.

La tarification de ce service à l'utilisateur est basée sur une tarification unique modulée sur la vitesse de charge, la quantité d'énergie délivrée et le temps d'occupation de l'emplacement en fin de charge. Les modes de paiement sont variés (Carte bleue sans contact, badges abonnés, badges interopérabilité, cartes RFID et applications smartphone).

Cette convention n'étant pas exclusive, elle ne s'oppose pas à la venue ultérieure d'autres opérateurs, si cela profite aux usagers et en fonction du développement du parc de voitures électriques.

# I - La lutte contre le changement climatique : sortir des énergies fossiles, priorité de 2021

## Des liaisons douces pour les déplacements du quotidien - le plan vélo



Conformément aux engagements du programme municipal et pour répondre au besoin de déplacements décarbonés et doux, la Ville de Sevran s'est donné pour objectif de relier et de prolonger les 9 km d'aménagements cyclables existants sur son territoire. La carte ci-contre expose en vert les prévisions d'extension des pistes d'ici à 2026. Voulant faire du vélo un mode de déplacement privilégié, la Ville promeut le vélo du quotidien (notamment le « vélotaf ») dans la construction de ses itinéraires cyclables. Ainsi, les pôles gares, les lieux de destination que sont les établissements scolaires, les commerces, les infrastructures sportives ainsi que Terre d'Eaux et de culture bénéficieront de ces liaisons douces.

Les aménagements de ces pistes cyclables s'intégreront au mieux dans l'espace existant et permettront aux cyclistes de pouvoir circuler en toute sécurité. Des espaces de stationnement sécurisés et des ateliers de petite réparation ou de gonflage accompagneront ces aménagements.

## Des liaisons douces pour les déplacements du quotidien - la création de voies vertes



Une voie verte est une voie de communication autonome réservée aux déplacements non motorisés, tels que les piétons et les vélos. Les voies vertes sont développées dans un souci d'aménagement intégré valorisant l'environnement, le patrimoine, la qualité de vie et la convivialité. Leur largeur est généralement comprise entre 3m et 5m. Leur but est de créer des liaisons douces entre les différents quartiers de la ville. Ainsi les cyclistes peuvent circuler en sécurité à l'écart du trafic automobile.

En plus des cyclistes, les voies vertes bénéficient également aux piétons, personnes à mobilité réduite, joggeurs ainsi qu'aux utilisateurs de poussettes, caddies, cabas, trottinettes, skate, rollers...etc. En outre, ce projet met en valeur et relie les différentes allées et voies vertes existantes, réalisées notamment dans le cadre de travaux de l'ANRU.

Le schéma ci-dessous est une première étape. Sa version opérationnelle prend en compte les interfaces avec le maillage départemental (sur les RD) et territorial (avec le maillage des communes limitrophes).

# I - La lutte contre le changement climatique : sortir des énergies fossiles, priorité de 2021

## Améliorer le mix énergétique avec l'énergie solaire sur les bâtiments communaux



Une première série de panneaux photovoltaïques concernent déjà trois sites municipaux, le groupe scolaire Anatole France Voltaire, la salle Gymnique et le Pavillon aux histoires.

Il s'agit aujourd'hui de franchir une nouvelle étape dans cette politique.

2021 verra la relance de l'investissement par l'acquisition directe par la ville de panneaux photovoltaïques (le marché qui comprend la fourniture, la pose et la mise en service des équipements s'établit à un montant total de 646 342 €).

Pour l'année 2021, la ville a fait le choix de deux sites : la halle du marché couvert rue Ballanger et le pôle administratif Paul Eluard avenue du Général Leclerc (comprenant également la salle du Conseil

municipal et l'Hôtel de Ville).

Cette action confirme le choix de la ville de Sevrans de placer la transition énergétique au cœur de son développement économique et social. L'objectif est de diminuer la consommation énergétique pour les sites considérés par une autoconsommation de l'électricité produite. La production énergétique de cette installation étant destinée soit à être consommée, soit à être rejetée dans le réseau national.

Le bilan de cette première phase qui a donné lieu à une demande de subvention à hauteur de 80 % (529 K€) dans le cadre du plan de relance via la dotation de soutien à l'investissement local permettra d'identifier les économies énergétiques et GES afin de prévoir une deuxième phase d'installation sur d'autres bâtiments communaux.

## Réduire la consommation énergétique des bâtiments communaux

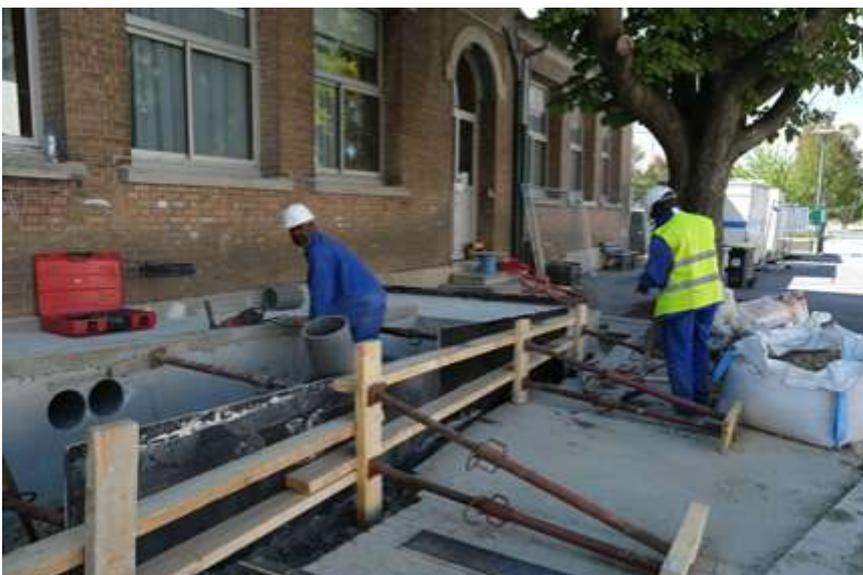
La Ville depuis plusieurs années mesure l'enjeu de la rénovation des équipements communaux au fin notamment de l'amélioration de leur rendement énergétique. Priorité étant donnée aux groupes scolaires.

Ces travaux ces dernières années ont ainsi concernés le groupe scolaire Sévigné et le bâtiment accueillant la salle du conseil municipal.

Cette action conduite dans la durée mérite de retenir un ordre de priorité prenant en compte la déperdition énergétique respective des bâtiments.

Un diagnostic de thermographie des différents groupes scolaires de la ville a été ainsi engagé, l'opération étant portée par l'EPT Terre d'Envois. Il s'agit sur la base de cette étude de sélectionner un bâtiment prioritaire permettant l'engagement du projet de rénovation qui pourrait intervenir au cours de la présente année.

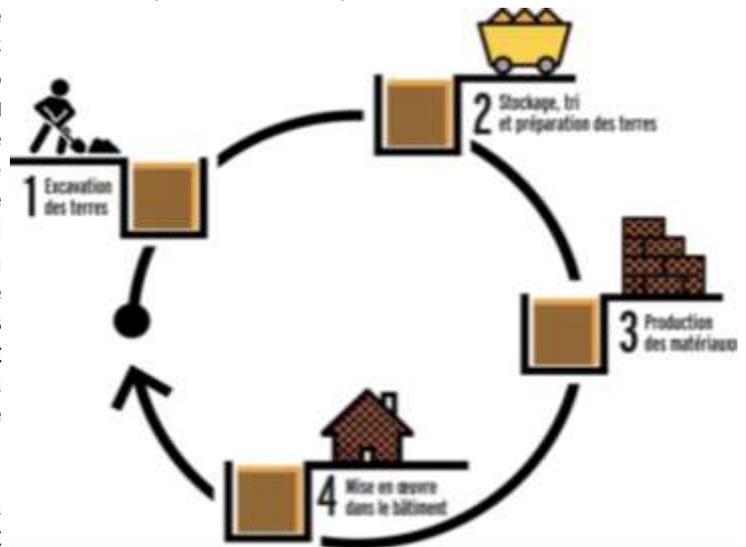
Cette action dont le volume d'investissement devrait se situer autour de 600 000 € a été retenue dans les projets soumis par la Ville dans le cadre de l'appel à projet du plan de relance de l'État.



# I - La lutte contre le changement climatique : sortir des énergies fossiles, priorité de 2021

## Cycle terre : contribuer à la réduction de l'empreinte carbone de la construction en valorisant l'utilisation de matériaux en terre crue.

Environ 500 millions de tonnes de terre seront excavées dans les quinze années qui viennent, dont 10 % issus du Grand Paris Express. Sevrans a décidé d'agir et de ne pas gaspiller ces terres en accueillant sur la ZAC Vergnaud le projet Cycle Terre, financé à hauteur de 5 millions d'euros par l'Union Européenne soit 80 % du coût prévisionnel (1,6M€). Son objectif est de promouvoir par le biais d'un démonstrateur une nouvelle filière écologique limitant fortement l'empreinte carbone des grands projets sur le territoire (Grand Paris Express, Projets Urbains) par la réutilisation d'une partie des terres excavées. La Ville démontre ainsi sa capacité à développer des filières et des activités d'avenir respectueuses de l'environnement et réduit son empreinte carbone dans le secteur de la construction qui est le premier consommateur d'énergie au monde.



La fabrique CYCLE TERRE à Sevrans rentre dans sa phase de réalisation et dès juillet 2021, produira et commercialisera les premières briques et éléments en terre crue.

2021 verra également l'engagement de nouvelles actions de formations hors projet européen, des formations préqualifiantes pour 12 personnes éloignées de l'emploi et des modules qualifiant de 175 heures ouverts à des maçons souhaitant développer des compétences sur la terre crue en partenariat avec les entreprises prêtes à les embaucher. Pour ce faire une subvention de 84 000 € a été accordée par le département de la Seine Saint Denis et des subventions demandées à hauteur de 50 000 € à l'EPT et de 80 000 € à la fondation GRDF.

Ce modèle est un modèle d'avenir : en investissant dans sa constitution, Sevrans crée des opportunités professionnelles durables pour ses habitants et ses entreprises en contribuant à la lutte contre le changement climatique

## La valorisation des biodéchets du marché alimentaire

Depuis 2011, la Ville de Sevrans a mis en place le tri des déchets organiques (appelés aussi biodéchets) sur le marché alimentaire. Ils proviennent des matières d'origine animale et végétale.

Depuis 2016, c'est la société SOMAREP, délégataire du marché forain, qui est en charge de la gestion des biodéchets.

En 2019, 273 tonnes et 185 tonnes en 2020 ont été collectés au marché de Sevrans et valorisés. La baisse correspond à la fermeture du marché du 23 mars au 16 mai 2020 en raison du 1<sup>er</sup> confinement. Ces déchets sont collectés à Sevrans par l'entreprise MOULINOT, basée à Stains, qui transforme ces biodéchets en compost grâce à des lombricomposteurs. Ce compost est ensuite vendu dans le commerce.

Un panneau d'information à destination des Sevransais, positionné au droit du local de compactage, affichera en continu les quantités issues de ces opérations de tri sélectif.



## II - La préservation des ressources naturelles et la protection de la biodiversité

### L'eau à Sevrans : la remise en eau du parc Louis Armand



Cette opération inscrite au budget 2021 s'inscrit dans la démarche de développement durable engagée par la municipalité depuis plusieurs années autour de l'Hôtel de ville et à l'intérieur du parc Louis Armand, un espace naturel de 30 000 mètres carrés en cœur de ville.

Elle vise à assurer la réhabilitation et la sécurisation d'une cascade composée de roches surmontée d'une tour de maçonnerie datant du XXe siècle et d'une rivière artificielle dans le Parc Louis Armand qu'il est proposé ensuite de remettre en eau.

Cette remise en eau permettra d'enrichir la biodiversité sur le site et de maintenir des conditions

climatiques favorables au développement des écosystèmes.

Elle intégrera une étude paysagère portant sur l'aménagement des berges selon les principes du développement respectueux de la nature en choisissant des palettes végétales adaptées aux enjeux climatiques futurs et en tenant compte d'une gestion raisonnée du patrimoine végétal.

Une vingtaine de nichoirs à oiseaux ont aussi été ainsi installés sur les arbres, une gestion différenciée mise en place sur le site, en préservant la biodiversité avec des zones refuges à partir des troncs et des branches laissées en place ainsi que des espaces laissés en prairie naturelle qui profitent aux insectes et à la petite faune. Une toiture végétale a été réalisée sur le bâtiment de l'Hôtel de ville et des ruchers ont été introduits dans le parc permettant de faire découvrir l'univers des abeilles et d'organiser des animations pour tous les âges. Une serre aquaponique a été également installée. Outil pédagogique de 22 mètres carrés, cette serre expérimentale a un rendement 18 fois plus élevé qu'en agriculture traditionnelle. Equipée d'un panneau solaire et d'un poêle à granulés, la serre est autonome. Par sa spécificité, elle est une réponse aux enjeux climatiques qui bouleversent l'agriculture traditionnelle.

L'objectif pour les années à venir est de pérenniser ce poumon vert en le connectant à d'autres espaces de la ville, avec notamment l'ouverture du parc sur le cimetière qui pourrait être végétalisé en partie. Des inventaires faunistiques/floristiques visant à observer des tendances d'amélioration de la biodiversité sur le site pourraient permettre d'aboutir à l'élaboration en 2022/2023 d'un plan de gestion du Parc Louis Armand



## II - La préservation des ressources naturelles et la protection de la biodiversité

### Le plan Lumière : allier sécurité et protection de la biodiversité

Préserver la biodiversité, c'est aussi le *plan Lumière* qui privilégie les équipements énergétiquement sobres, utilisant éventuellement des panneaux solaires pour leur rechargement, et dont la chaîne de fabrication / maintenance est en cohérence avec notre souci de transition écologique.

Ce plan devra être déployé en respectant trois points essentiels : la prévention des agressions, en s'assurant que toutes les voies empruntées par les habitantes et habitants, soient correctement éclairées ; la mise en lumière de la ville, permettant sa mise en valeur et la préservation de la biodiversité en aménageant des zones noires pour les oiseaux notamment et l'amélioration d'une « esthétique nocturne » comme cela a été fait, par exemple, le long du canal de l'Ourcq ou à la gare de Sevrans Beaudottes et, enfin, le respect d'une consommation sobre. Ce plan sera défini en 2021 avec la consultation d'un bureau d'études.

La modernisation de réseau d'éclairage public de la ville sera poursuivie en 2021.

Pour rappel, la ville s'est engagée en mai 2016, dans le cadre du contrat de performance Énergétique, à prévoir tous les ans, pendant 9 ans, une tranche de rénovation et d'amélioration de l'éclairage public, avec pour objectif à terme du contrat une réduction de 34% de ses consommations énergétiques.

Ainsi, dans le cadre de son budget 2021 la commune est engagée contractuellement à réaliser 250 000 € TTC de travaux dans le secteur éclairage public. Cette somme sera consacrée à remplacer des luminaires vétustes et énergivores par des luminaires à LED. Des mâts vétustes seront ponctuellement remplacés ainsi que du réseau souterrain pour assurer la pérennité du patrimoine éclairage de la ville.



## II - La préservation des ressources naturelles et la protection de la biodiversité

### Pour une meilleure alimentation : l'agriculture urbaine



L'agriculture urbaine désigne à la fois un ensemble d'activités agricoles pratiquées en milieu urbain, un mouvement citoyen de réappropriation de l'espace urbain à des fins alimentaires et un outil de développement durable pour les collectivités.

Elle répond à l'objectif assigné par la nouvelle équipe municipale de désartificialisation des sols et de lutte pour une gestion plus durable, plus sociale, plus inclusive de l'espace public.

Cultiver en ville, c'est cultiver la ville. C'est travailler sur la cohésion sociale et sur l'appropriation par toutes et tous de l'ensemble des quartiers et lieux de la ville et d'être des acteurs de la Ville et ainsi créer des activités qui ont du sens pour les Sevranaises et les Sevranaise. C'est aussi un moyen concret de faire de la pédagogie, en particulier sur les bonnes pratiques alimentaires. C'est enfin et surtout une opportunité

pour les Sevranaise d'être acteurs actifs de la transformation écologique et solidaire de leur ville.

Ainsi, la ville de Sevrans s'engage résolument dans la protection de la biodiversité et le développement de l'agriculture urbaine et de la nature dans la ville.

Le parc « Kodak » est un lieu consacré à la biodiversité et doit devenir en partie un site d'agriculture urbaine. Pour ce faire, la Ville a signé avec CDC Biodiversité une convention d'application du programme Nature 2050. Ce programme fait du site Kodak une réserve de biodiversité et un lieu d'observation de l'adaptation de la nature au changement climatique, tout en favorisant l'accès des habitants à ce nouveau cœur vert en lisière du canal de l'Ourcq. Ce parc comportera deux parties ouvertes au public: une partie consacrée sur 2 ha à un projet d'agriculture de cultures hors-sol en liaison avec CDC Biodiversité, une autre consacrée sur 8 ha au programme Nature 2050 de champ de régénération et d'observation de la biodiversité.

L'équipe municipale souhaite que le projet Sevrans Terre d'Eaux et de culture comporte aussi un fort volet sur l'agriculture urbaine.



D'autres projets verront le jour. Cela passe par un travail prospectif de recherche de lieux dans toute la ville pour décliner l'agriculture urbaine sous toutes ses formes : des jardins potagers, des aménagements comestibles, des toits jardins, de l'éco-pâturage ou encore des fermes urbaines., des lieux d'insertion et de formation.



L'élaboration d'un schéma directeur communal de développement de l'agriculture urbaine assurera la diversité et la cohérence de la démarche sur l'ensemble des initiatives.

Autre volet du projet : mettre en synergie l'ensemble des lieux d'agriculture urbaine en les reliant par des mobilités douces : cheminements piétons protégés, pistes cyclables, trames vertes.

## II - La préservation des ressources naturelles et la protection de la biodiversité

### 14 - Bilan de la consommation de fluides

Eau	en M3
EAU BIBLIOTHEQUES	211
EAU CRECHES	3075
EAU BATIMENTS ADMINISTRATIFS	30824
EAU PARCS ET JARDINS	13402
EAU GARAGE	260
EAU PISCINE	9379
EAU SALLE DES FETES	436
EAU CAPITANT	647
EAU DIVERS GYMNASES	7977
EAU STADES	1206
EAU GROUPE SCOLAIRES	61212

Electricité	en KWh
CMS	58404
CENTRE MARCEL PAUL	25491
CENTRE DE LOISIRS	75470
ECLAIRAGE PUBLIC	NC
PISCINE	251152
STADES/CLUB HOUSE	129545
MAISON JEUNES PERRIN	NC
POLE EMPLOI FORMATION	136100
OPR+FOYERS PERS. AGEES	40993
TENNIS COUVERTS	39501
BATIMENTS ADMINIST	1167185
LOCAUX ASSOCIATIFS	89496
CENTRE POULBOT	41953
BIBLIOTHEQUES	68668
SCE CULTUREL/SALLE DES FETES/MAI	137303
GYMNASES ET TENNIS	NC
CRECHES/PAVILLON AUX HISTOIRES	143231
MICRO FOLIES	406673
GROUPE SCOLAIRES	1364904

Pour 2021, la Ville lancera un marché public pour établir un diagnostic de ses émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, sur la base de l'étude détaillée des émissions, la ville mettra en œuvre un programme d'actions opérationnelles de réduction puis de compensation des émissions de gaz à effet de serre.

### Améliorer le rendement des réseaux de chaleur



La Ville dispose aujourd'hui de deux chaufferies biomasse, l'une dans le quartier Rougemont relevant du SEAFPA et l'autre dans le quartier Montcelleux Pont Blanc relevant directement de la ville. Ces chaufferies utilisent trois moyens d'énergie pour produire la chaleur, la biomasse, le gaz, la cogénération (le gaz générant de l'énergie qui est vendue et réinjectée dans le réseau électrique)

L'objectif est de renforcer la part des énergies renouvelables dans ce mix énergétique et notamment celle de la biomasse, avec deux visées : diminuer l'émission de CO<sub>2</sub>, faire baisser la facture d'énergie pour les habitants reliés aux réseaux de chaleur. Le recours à la biomasse a déjà ainsi permis de réduire la production de CO<sub>2</sub> généré par le réseau de chaleur Rougemont Perrin Chante-loup de 18 691 tonnes en 2014 à 9 975 tonnes en faisant baisser la facture d'énergie pour les habitants reliés au réseau de chaleur de 732 € par an.

L'objectif aujourd'hui est de poursuivre dans cette voie en améliorant la part des énergies renouvelables dans le fonctionnement des chaufferies. Il est ainsi envisagé s'agissant de la chaufferie située dans le quartier Montcelleux de renforcer la part de la biomasse. Et alors que le recours à la cogénération à compter de 2024 ne sera plus possible, de mobiliser la géothermie comme énergie complémentaire à la biomasse en limitant ainsi le recours au gaz naturel.

Alors que la biomasse assure en hiver actuellement 50 % des besoins en énergie de cette chaufferie, l'objectif est de faire passer cette part à 55 % voire à 60 %. Et de recourir à la géothermie pour la part résiduelle. Ce qui permettrait à la fois de remplacer la part actuellement assurée par la cogénération (15 %) mais également les 35 % apportés par le générateur gaz.

Un projet de raccordement à la géothermie du réseau ENGIE à Montcelleux Pont blanc est ainsi aujourd'hui à l'étude ce qui permettrait d'améliorer l'offre de chauffage urbain issue des énergies renouvelables, en gagnant sur les deux tableaux, les émissions de gaz à effet de serre, et la facture acquittée par les usagers du réseau de chaleur en comparaison avec les énergies fossiles.

### III - L'épanouissement de toutes et de tous

#### Assurer l'accès de tous les Sevransais aux établissements municipaux recevant du public

La ville de Sevrans a souhaité dès 2009 se doter d'une stratégie globale de mise en accessibilité des espaces publics. A savoir les établissements recevant du public, les locaux soumis au code du travail, les installations ouvertes au public, les voiries (trottoirs et traversées piétonnes), les stationnements et les arrêts de bus.

Des formations en direction des agents d'accueil et des techniciens intervenants sur les travaux de voirie et dans les bâtiments ont été mises en place dès 2009 dans le but de favoriser une prise de conscience aux questions d'accessibilité dans la collectivité

Afin d'accompagner ce travail par une concertation avec les associations représentant les personnes concernées, la ville de Sevrans a constitué par une délibération du 23 juin 2009 une Commission Communale pour l'accessibilité aux Personnes en situation de Handicap (CCAPH).

Plusieurs lignes stratégiques orientent l'action de la Ville visant à rendre progressivement ses services accessibles, avec le souci d'une maîtrise de la dépense.

- Le regroupement des services au public dans des bâtiments en construction ou en cours de travaux
- La diminution de l'occupation des bâtiments de type « pavillon »
- Une mutualisation des moyens entre services afin de disposer d'accueils accessibles composés de banque d'accueil adaptés et d'un personnel formé
- la mise en œuvre d'un guichet unique pour l'ensemble des demandes traitées au sein de la Mairie
- La mise en place d'une Gestion de la Relation au Citoyen (GRC) afin de faciliter les démarches des citoyens depuis les outils numériques et d'éviter les déplacements non indispensables
- La mise en place de moyens organisationnels afin de rendre accessibles les services à moindre coût

La programmation de l'Agenda accessibilité a été construite sur la base des échanges lors de la phase diagnostic sur les bâtiments communaux avec l'aide des membres de la CCAPH.

Ce programme de mise en accessibilité des bâtiments communaux a été établi sur la base de critères de hiérarchisation des bâtiments :

- Les Etablissements recevant du public (ERP)
- Les ERP faisant l'objet de rénovation ou de reconstruction
- Les établissements scolaires
- Les établissements de restauration rattachés aux établissements scolaires
- les autres établissements en fonction de leurs types et de leurs catégories

La programmation financière des investissements a été calée sur trois périodes de trois ans.

- La période 2016-2019, pour 39 établissements recevant du public représentant 40 % du patrimoine à mettre en accessibilité avec un montant des travaux estimé à 1 323 420 € TTC
- La période 2019-2021, pour 34 ERP, représentant 36 % du patrimoine à mettre en accessibilité avec un montant de travaux estimé de 2 009 280 € TTC
- La période 2022-2024 concernant les 24 ERP restant pour un montant de travaux estimé de 2 132 100 € TTC



## III - L'épanouissement de toutes et de tous

### Assurer l'accès de tous les sevransais des voiries et espaces publics

Le Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) est un document institué par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Dans son article 45 au I, la loi oblige toutes les communes à établir un Plan de Mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.



Le PAVE doit être élaboré en concertation avec les Autorités Organisatrices des Transports Urbain, avec les associations représentant les personnes en situation de handicap et les associations locales qui souhaitent y être associées. Il doit préciser les conditions et les délais de réalisation des aménagements nécessaires à rendre accessible la voirie et l'espace public communal.

L'élaboration du PAVE de Sevrans en 2010 et 2011 a été conduite en lien avec le groupe thématique sur la voirie et les espaces publics de la Commission communale pour l'Accessibilité des Personnes en situation de Handicap (CCAPH). Ce groupe rassemble les associations représentant les personnes en situation de

handicap, quelques associations locales, mais également les Autorités Organisatrices des Transports urbains et le Conseil Général de Seine Saint Denis.

En concertation avec les membres de la CCAPH, la Ville de Sevrans a fait le choix de diagnostiquer l'ensemble de sa voirie, soit 93 km de voirie, ainsi que l'ensemble de ses places de stationnements pour personnes en situation de handicap et des arrêts de bus qui n'avaient pas encore été rendus accessibles. Les arrêts de Transport en Commun en Site Propre (Tram et RER) n'ont pas fait l'objet d'un diagnostic puisqu'ils ne sont pas de la compétence de la Ville et qu'ils font actuellement l'objet de travaux de mise en accessibilité, notamment pour les gares RER B de Sevrans-Livry et des Beaudottes.

Pour l'aider dans la réalisation de ce Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics, la Ville a missionné un bureau d'études extérieur.

Ces diagnostics ont permis l'établissement de préconisations définissant les travaux nécessaires pour assurer l'accessibilité pour chaque site dans chacune de ces trois catégories. Ces travaux ont été ensuite chiffrés pour un coût total de 11 102 549 € (valeur 2013)

Le PAVE définit enfin une programmation pluriannuelle des travaux sur une durée de 15 ans en fixant le montant annuel des travaux à budgéter. 130 000 € pour assurer l'accessibilité des trottoirs et des traversées et 15 000 € pour celle des places de stationnement. Il précisait que le programme de mise en accessibilité des arrêts de bus serait établi en concertation avec la Communauté d'Agglomération Terres de France qui disposait des compétences Transport et Voirie d'intérêt communautaire. Le coût des travaux nécessaires était alors estimé à 546 579 € TTC.

La compétence est depuis lors redevenue communale, et il est à noter que des crédits sont inscrits à ce titre, dans le budget 2021.

La commission accessibilité est depuis 2013 régulièrement informée de la mise en œuvre des travaux conduits chaque année en application de cet Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP).

Il sera fait un point d'étape lors de la prochaine réunion de la commission prévue en mars 2021.

# III - L'épanouissement de toutes et de tous

## La création d'une structure d'accueil pour tous de 0 à 10 ans : une nouvelle étape dans l'action municipale pour accueillir tous les enfants

La ville de Sevrans accueille dans ses crèches et centres de loisirs un nombre conséquent d'enfants porteurs de handicaps. Ainsi, les centres de loisirs de Sevrans, 10 % à 15 % des enfants sont reconnus en situation de handicap. Dans les écoles primaires, collèges et lycées sevransais sont recensés 350 enfants et adolescents en situation de handicaps (reconnus MDPH) en juin 2020.

Des postes de référents handicap ont été créés dans le service enfance et petite enfance pour améliorer l'inclusion dans les structures d'accueil municipales et avec les différents partenaires institutionnels. Il convient aujourd'hui d'approfondir cette action en proposant aux familles un pôle ressources. Ce lieu permettra de mieux se connaître, de vivre ensemble et de répondre aux besoins des enfants et des familles.

La structure d'accueil projetée se veut avant tout éducative. Elle n'a pas vocation à prendre en charge d'un point de vue médical les enfants, mais des liens avec les différents acteurs médicaux du territoire seront établis et suivis pour une meilleure prise en charge des enfants

Cette structure comprendra :

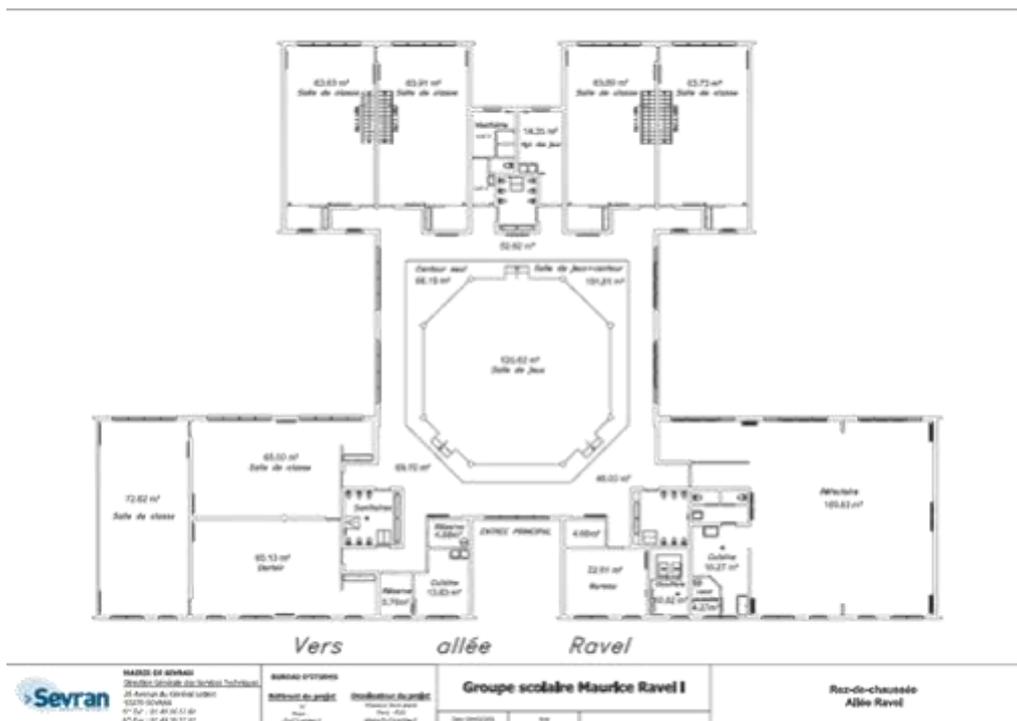
- Un EAJE (établissement d'accueil pour les jeunes enfants) pour les enfants 0-3 ans, de 20 places, accueillant à la fois des enfants porteurs de handicap et des enfants non porteurs de handicap
- Une structure AESH (centre de loisirs) pour les 3-10 ans, permettant l'accueil de 32 enfants en maternelle et de 24 enfants en élémentaire, des places étant réservés pour les enfants porteurs d'un handicap
- Un lieu ressources s'appuyant sur des professionnels expérimentés dont un moniteur éducateur.

Ce lieu ressources aura également pour mission l'accueil, l'information et l'accompagnement des familles dans leur démarche et le soutien à la parentalité. Il aidera la sensibilisation et la formation des professionnels de la ville et associatifs aux problématiques du handicap. Il contribuera au renforcement du réseau partenarial en accueillant les permanences des structures liées aux handicaps.

L'équipement de cette nouvelle structure sera certainement situé dans le quartier des Sablons qui a été libéré de son activité scolaire en 2019. L'année 2021 sera une année de lancement des études sur l'aménagement des locaux, les locaux actuels demandant à être adaptés pour l'accueil des 0-3 ans, et les espaces dédiés et mutualisés définis.

Les coûts d'investissements à établir seront au moins de 500 000 € (reste à charge en investissement pour la création d'un équipement petite enfance de 20 places) et le coût de fonctionnement total de la structure est lui estimé à 500 000 € par an.

Le sport est également un vecteur important d'intégration. C'est pourquoi une vraie politique d'accueil des personnes en situation de handicap a été développée au service des sports qui se concrétise une fois par an par un évènement fort : *l'Intégrathlon*.



## III - L'épanouissement de toutes et de tous

### Plus de démocratie locale

Par sa délibération n°3 du Conseil municipal du 17 décembre 2020, la Ville s'est doté d'un règlement intérieur qui prévoit des outils pour une démocratie locale renforcée et une expression citoyenne plus directe.

Le référendum local et la consultation citoyenne vont donner la possibilité au Conseil municipal d'interroger directement les électeurs. Le référendum permet aux citoyens de prendre, à la majorité des votes, une décision que le Conseil municipal devra suivre, tandis que la consultation, elle, donne la possibilité aux citoyens d'exprimer un avis qui aidera le Conseil municipal dans sa prise de décision.

Le droit d'interpellation de l'article 34 prévoit qu'une pétition qui recevrait la signature d'1% des électeurs inscrits (soit environ 225 personnes) engage une réponse écrite de la part des élus ou du Maire. Allant plus loin encore, le règlement intérieur précise que le Maire peut proposer au Conseil municipal d'inscrire à l'ordre du jour une délibération soutenue par 5% des électeurs inscrits sur les listes électorales (soit environ 1120 personnes).



2021 sera aussi l'année du lancement du Conseil citoyen pour tous et si les circonstances sanitaires le permettent, de mettre en place d'autres outils de concertation plus spécifiques, attachés à des projets particuliers :

- Le conseil participatif sur Sevrans Terre d'Eaux
- Les concertations précises sur les programmes immobiliers dans le diffus

### L'égalité femmes-hommes



La Ville de Sevrans a une politique volontariste de mobilisation contre les violences sexuelles et sexistes. Elle est la première ville de France à avoir signé le contrat de mobilisation et de coordination locale sur les violences sexistes et sexuelles avec le Préfet, la procureure de la République et les représentants des hôpitaux par une délibération du 28 mars 2019.

Elle a aussi décidé, toujours par délibération du 28 mars 2019, d'intégrer la charte de lutte contre l'homophobie dans le sport du ministère des sports dans les conventions d'objectifs et de moyens des associations sportives de la Ville. Cette charte doit devenir une réalité en 2021.

La Ville continue son combat contre les violences faites aux femmes, mené avec les services municipaux, des partenaires associatifs et la Police nationale. Dernier

acte en date, l'ouverture cet été dans le centre commercial BeauSevrans d'un point d'écoute et d'orientation.

En 2021, par la présence d'une stagiaire en 3ème année de licence « stratégies politiques et décisions publiques », l'équipe se renforce et va pouvoir définir un ensemble d'actions concrètes pour l'égalité entre les femmes et les hommes, dans le cadre du contrat contre les violences sexuelles et sexistes. L'objectif est d'avoir un programme d'actions pour les trois prochaines années et de monter un dossier de financement dans le cadre du fonds social européen.

La semaine des droits des femmes, autour du 8 mars se poursuit mais devra se travailler en fonction des contraintes liées à la crise sanitaire.

## IV - Cohésion sociale et solidarité

### Garantir la transparence des attributions des logements sociaux et communaux

La ville de Sevrans, au titre de sa participation à l'effort de construction, est réservataire de logements du parc social pour lesquels elle garantit les emprunts. À ce titre, la ville désigne des candidatures de demandeurs de logement aux bailleurs sociaux qui attribuent ou non ces propositions en commission d'attribution de logement.

De plus, la ville dispose d'un parc de logements communaux qu'elle peut mobiliser afin de loger :

- Des agents communaux pour astreintes ou nécessité absolue de service ;
- Des instituteurs de l'éducation nationale
- Des administrés exposés à un risque imminent pour leur sécurité ou leur santé, ou dont la situation de leur logement nécessite un relogement rapide. Il ne s'agit pas de logements d'urgence, qui répondent à un statut juridique particulier, mais d'une aide ponctuelle et transitoire pour répondre à des situations pressantes, en général pour une période de 6 mois non renouvelable, dans le cadre d'une convention d'occupation précaire.

Assurer la désignation des candidatures aux logements du parc social aux bailleurs et pour les logements du parc communal sur la base de critères objectifs : tel est le sens de la mise en place d'une commission communale de désignation aux logements sociaux et communaux en remplacement de la commission communale d'attribution.

Les propositions de cette commission composée d'élus municipaux sont fondées sur des priorités clairement définies et connues de tous :

- Rechercher la mixité sociale
- Respecter l'égalité des chances en prenant en compte toutes les catégories des publics éligibles au parc social
- Être attentif à l'accès des personnes handicapées à des logements adaptés
- Faciliter l'accès aux ménages dont les revenus sont les plus faibles
- Faciliter l'accès aux logements situés en dehors des Quartiers Prioritaires
- Faciliter le relogement des femmes victimes de violences conjugales

Sur cette base un règlement intérieur de la commission et une grille de notation ont été adoptés par le Conseil municipal.

Les candidats sont retenus pour être désignés aux organismes en fonction de la note attribuée à leur dossier.

Ces dispositions ne régleront pas la difficulté que rencontrent aujourd'hui de nombreuses familles pour accéder à un logement digne en conséquence d'un nombre insuffisant de logements aux loyers accessibles. Mais elles visent à ce que la désignation des candidatures par la ville, aux logements sociaux ou aux logements du parc communal soit opérée de manière juste et transparente.

### Une ville qui donne leur chance aux jeunes : la question des stages et des apprentis

La Ville de Sevrans accueille chaque année de nombreux stagiaires. Malgré le contexte de la crise sanitaire, elle a accueilli, au sein de ses services, 254 stagiaires en 2020. Concernant les apprentis, en 2020, 17 jeunes ont pu travailler dans les services de la Ville; 9 autres sont en cours de recrutement pour 2021.

La Ville intervient auprès des jeunes aussi en subventionnant la Mission locale intercommunale et l'association Compétences Emploi qui gère notamment les clauses d'insertion dans les marchés publics. En 2019 et 2020, ce sont près de 155 personnes qui ont été aidées dans ce cadre.



## IV - Cohésion sociale et solidarité

### La lutte contre la précarité énergétique : bilan « social » des chaufferies biomasses et les réhabilitations thermiques

QUARTIER	COPROPRIÉTÉ	LOGT	DISPOSITIF	TRAITEMENT
BEAUDOTTES	Jardins de Beausevrans	67	PDS	Achévé
	Galaxie	45	OPAH	Achévé
	Fontaine	69	OPAH	Achévé
	Clos de Sevrans	41	OPAH	Achévé
	Chalands 1	66	OPAH / PDS	En cours
	Marguerite	66	OPAH / PDS	En cours
	Chalands 2	61	PDS	En cours
	Bonaparte	51	PDS	En cours
CENTRE-VILLE	Jean Perrin	596	OPAH	En cours
MONTCELEUX	Saint-Martin des Champs A	142	OPAH	Achévé
	Saint-Martin des Champs B	158	OPAH	Achévé
	Boîtie 1-2	213	OPAH	Achévé
	Boîtie 3	110	PDS	Achévé
ROUGEMONT (Secteur Charcot)	Alice	111	OPAH / POPAC	Achévé
	Beatrice	111	OPAH / POPAC	Achévé
	Charcot	184	OPAH / POPAC	Achévé
	10 Hélène Boucher	23	OPAH	Achévé
	8 Hélène Boucher	39	OPAH	En cours
	6 Hélène Boucher	31	OPAH	Avorté
TOTAL		2 184		

La politique du logement et de l'habitat revêt à Sevrans un enjeu crucial. Permettre la réhabilitation des logements sociaux ou des copropriétés, est essentiel dans une visée sociale mais aussi environnementale. Ces réhabilitations contribuent à réaliser des économies d'énergie en luttant du même pas contre la précarité énergétique. Cela vaut pour les opérations ANRU mais également pour l'action tout aussi essentielle du soutien apporté aux copropriétés dégradées.

2 184 logements en copropriété ont été ainsi suivis, ces dernières années dans le cadre d'une OPAH, POPAC ou PDS (19 copropriétés concernées). Ce nombre est à rapporter aux 2 650 logements en copropriété à Sevrans, considérés comme fragiles ou en difficulté. Subventions déduites, la contribution propre de la ville s'établit à ce jour à environ 1,5 millions €.

Les aides directes de la ville et d'autres financeurs publics ont permis aux copropriétaires d'investir pour quarante millions d'euros de travaux assurant la rénovation ou d'entretien de leur logement en contribuant à améliorer leur performance énergétique. Si l'EPT Terre d'Envol est désormais compétent pour le logement privé, la ville n'en continue pas moins d'investir pour les copropriétés via le fonds de compensation versé à l'EPT.

De plus, la Ville de Sevrans organise des balades thermiques gratuites avec le Territoire Paris Terres d'Envol et l'Agence Locale de l'Energie Paris Terres d'Envol (ALEPTE) au cours desquelles un expert identifie les forces et faiblesses de pavillons (notamment déperditions de chaleur et détection d'humidité) grâce à une caméra thermique.

Les services de la ville travaillent étroitement avec les organismes de terrain qui sont à la disposition des habitants (pour des conseils/monter les dossiers/suivi des dossiers) :

- Accompagnement au dépôt de la demande de **Ma Prim Renov** : Mécanisme destiné à encourager les ménages à réaliser des travaux de rénovation énergétique de leur logement. Le montant de l'aide est calculé en fonction des revenus des bénéficiaires. Mécanisme qui permet aux propriétaires de réaliser des travaux de rénovation énergétique, pour améliorer le confort de leur logement et **réduire leur facture énergétique, tout en agissant concrètement sur le climat en rejetant moins de gaz à effet de serre.**
- Concernant les nuisances sonores : financer des travaux d'amélioration de la performance énergétique et acoustique des logements.
- **L'ADEME** qui traite également les problèmes de logements exposés à des niveaux de bruit élevés.

Pour les logements individuels : à la demande de tout propriétaire sevrannais, la mise en place d'un bilan énergétique simplifié **gratuit** constitue un outil d'aide à la prise de décision dans la réalisation d'un projet de rénovation énergétique. Il permet d'évaluer, de localiser les déperditions de chaleur, estimer la réduction de consommation énergétique du logement et déterminer l'étiquette énergétique du logement post-travaux.

Dans les copropriétés : sensibiliser à la rénovation énergétique par l'organisation de balades thermiques avec des campagnes régulières d'information co-construites avec les services de la ville (à l'attention des conseils syndicaux, syndicats de copropriétés, copropriétaires occupants ou bailleurs ou locataires du collectif).

La Ville propose aussi des actions préventives en faveur de la sensibilisation des habitants aux enjeux climatiques avec la mise en place de formations au CCAS de Sevrans sur la précarité énergétique une fois par mois, permanences à la mairie par l'ALEPTE, chaque premier vendredi du mois.



## IV - Cohésion sociale et solidarité

### Création d'une épicerie solidaire

La ville et le CCAS souhaitent s'engager sur une action durable et solidaire d'aide alimentaire dans la continuité des actions nées de la crise sanitaire et en complément des distributions alimentaires existantes sur la commune et agréées par la Préfecture, garant du respect des cahiers des charges de l'aide alimentaire.

Les épiceries solidaires sont organisées autour de valeurs de non-assistanat, de valorisation et de respect de l'autonomie des personnes en situation précaire.

Contrairement à d'autres modèles de structures d'aide alimentaire classiques, basées uniquement sur le don, les épiceries rendent les publics qui les fréquentent « consommateurs » puisqu'elles sollicitent une participation financière des clients bénéficiaires.

Les épiceries solidaires sont également des lieux de rencontre, d'échanges et d'apprentissage. Elles sont créatrices de lien social du fait des événements collectifs qui peuvent y être organisés (ateliers cuisine par exemple). Elles peuvent aussi enfin, représenter un lieu d'éducation, notamment sur les aspects gestion budgétaire, alimentation saine et équilibre alimentaire.

Du point de vue Sevranaise, la création d'une épicerie solidaire repose sur une double ambition :

- Etre un point d'ancrage pour la pédagogie sur une alimentation saine, de saison, locale ou en circuit court et de qualité
- Etre un lieu de solidarité et d'insertion.

C'est la raison pour laquelle l'épicerie solidaire de Sevrans s'inscrit dans un parcours plus large d'insertion, piloté par le CCAS et les services associés.

Enjeux :

L'Etat souhaite établir un diagnostic territorial des actions d'aide alimentaire d'une part et d'autre part accompagner et soutenir financièrement des offres nouvelles et innovantes d'aide alimentaire auquel s'est joint le département qui lance également un appel à projets.

Le Centre d'actions sociales a missionné l'association ANDES pour l'accompagner dans la mise en œuvre de ce projet

Plusieurs opérateurs ont d'ores et déjà manifesté, de manière informelle, leur intérêt quant au portage de ce projet. Au regard de la conjoncture, il est important de lancer rapidement un appel à candidature pour le portage de l'épicerie solidaire, tout en recherchant en parallèle des locaux adaptés à cette future activité.



# V - Une dynamique de développement responsable

## Sevrans Terre d'Eaux, un projet repensé

Le projet Terre d'Eaux et de Culture a pour ambition de faire des terrains Montceuleux, aujourd'hui en friche un site dédié à la respiration, au bien-être et à la nature en ville. Terre d'Eaux et de Culture s'inscrit dans le projet de la ZAC Sevrans, Terre d'Avenir, qui vise à revitaliser la Ville dans le cadre d'un développement durable en prenant appui sur les deux quartiers de gare Grand Paris Express - RER et sur la mise en valeur des grands espaces naturels et ouverts du territoire. Inséré entre le Parc du Sausset et celui de la Poudrerie, aux portes du quartier Montceuleux Pont Blanc, le site Montceuleux constitue une porte d'entrée sur un arc paysager régional et un lieu idéal pour travailler sur le lien entre Ville et Nature.

A ce stade, le projet Terre d'Eaux et de Culture prévoit le développement d'une dizaine d'hectares de parc et de pièces d'eau, l'aménagement d'un corridor écologique et l'implantation d'ensembles résidentiels et d'équipements publics ou parapublics tels que la nouvelle piscine municipale, un groupe scolaire, une antenne universitaire de Paris XIII, une crèche, le théâtre de la Poudrerie et une maison sport santé.

La part belle sera faite à des projets à taille humaine, définis à partir des besoins des habitants et des acteurs locaux, valorisant les sols et favorisant la biodiversité, notamment avec le développement de l'agriculture urbaine, biologique et s'inscrivant dans une optique sociale forte et affirmée.

La crise environnementale et sanitaire, qui aggrave la crise économique et sociale, a mis encore davantage en évidence la nécessité d'un développement urbain durable et solidaire. Elle renforce la conviction commune de réancrer notre développement sur un modèle plus local et toujours plus vertueux sur le plan écologique, environnemental, sanitaire, alimentaire et climatique, mais aussi plus citoyen, en replaçant l'habitant au cœur des projets.



# V - Une dynamique de développement responsable

## L'action Total, pour la justice climatique

La Ville de Sevrans souffre de la pollution. Située sur une zone de circulation dense, elle est traversée chaque jour par des milliers de véhicules. Elle subit le trafic aérien et les particules fines qui en découlent. Elle a été la victime d'une désindustrialisation non maîtrisée dans les années 80, avec des terres laissées polluées sur ses sites de Westinghouse et de Kodak. Il a fallu de longs mois de lutte pour contraindre Kodak à dépolluer son site en utilisant la loi « pollueur-payeur ». Après 10 ans de dépollution, ce site a été intégré dans le programme Nature 2050, laboratoire en pleine nature pour suivre les effets du réchauffement climatique sur la faune et la flore.

Sevrans n'accepte pas la fatalité et elle a décidé d'agir et de s'impliquer pleinement dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris de 2015 qui limite à 1,5°C l'élévation de température sur les prochaines années.

Cette limitation du réchauffement à 1,5°C a été ratifiée par la France et s'applique donc à l'ensemble des unités de production française et aux entreprises françaises, dont Total. C'est la raison pour laquelle, constatant que ce groupe, quatorzième entreprise la plus polluante du monde, ne s'est pas engagée dans un processus de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, la Ville de Sevrans s'est jointe à d'autres collectivités locales pour assigner Total en justice afin de l'obliger à respecter la loi.

L'engagement de Sevrans est celui de la lutte contre toutes les inégalités, territoriales, sociales, économiques et écologiques

En effet, le réchauffement climatique accentue les inégalités économiques et sociales. Derrière cette action, il faut tout faire pour que le réchauffement n'accroisse pas les inégalités. Une justice climatique doit préserver efficacement et durablement le droit à un environnement sain pour toutes et tous y compris pour les plus démunis et les plus vulnérables au changement climatique.

Le jugement sera rendu dans les premières semaines du mois de février.



Quelle que soit la décision, cette assignation est un signal fort, qui marque la volonté de la Ville de ne plus subir.